

*Culture*

Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)  
EPCI de 20 000 à 40 000 habitants en FPU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE DU JEUDI 11 AVRIL 2024

**DELIBERATION numéro DEL – 2024 – 072 :**  
**Attribution des subventions aux associations à caractère culturel**  
**au titre de l'année civile 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SÉANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2024**

\* \* \*

L'an deux mille vingt-quatre (2024), le onze (11) avril, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Saint-Vivien-de-Monségur, dûment convoqué par M. Francis ZAGHET, Président en exercice.

**Date de la convocation :** 5 avril 2024

**Date d'affichage de la convocation :** 5 avril 2024

**Nombre de conseillers :** 61

**En exercice :** 61

**Présents :** 34 (31 titulaires et 3 suppléants votants)

**Votants :** 40 (34 présents et 6 pouvoirs)

**Pour :** 39 (Mylène MORIN ne prend pas part au vote)

**Contre :** 0

**Abstentions :** 0

\* \* \*

**31 titulaires présents :** M. Bernard PAGOT (Maire de Barie), M. Richard GAUTHIER (Maire de Bassanne), M. Guy DUBOUILH (Maire de Berthez), M. Bernard VINCENTE (Maire de Blaignac), M. Jean-Michel MASCOTTO (Maire de Bourdelles), M. Bastien MERCIER (Maire de Camiran), M. Alain DOUX (Maire de Fossès-et-Baleyssac), M. Philippe MOUTIER (Maire de Gironde-sur-Dropt), Mme Graziella CHIAPPA (élue de Gironde-sur-Dropt), Mme Mylène MORIN (Maire de Hure), M. Sébastien GOUDENECHÉ (Maire de Lamothe-Landerron), Mme Bernadette COUSIN (élue de La Réole), M. Christophe GARDNER (élu de La Réole), M. Jean-François MORO (élu de La Réole), M. Alain BREUILLE (Maire de Loubens), Mme Clara DELAS (Maire de Mongauzy), M. Patrick DEBRUYNE (Maire de Monségur), Mme Rebecca BECERRRO-ALVAREZ (élue de Monségur), Mme Michèle CHOVIN (Maire de Morizès), M. Francis ZAGHET (Maire de Pondaurat), M. Dominique TURBET

DELOF (Maire de Puybarban), M. Jacky BRITTON (Maire de Roquebrune), M. Thierry GOURGUES (Maire de Saint-Exupéry), M. Didier LECOURT (Maire de Saint-Hilaire-de-la-Noaille), M. Matthias ROBINE (Maire de Saint-Martin-de-Sescas), M. Christian MALANDIT-SALLAUD (Maire de Saint-Michel-de-Lapujade), M. Philippe DELIGNE (élu de Saint-Pierre-d'Aurillac), M. Eliam ARDOUIN (Maire de Saint-Sève), M. Philippe MOUTE (Maire de Saint-Vivien-de-Monségur), M. Henri JOANCHICOY (Maire de Sainte-Foy-La-Longue), M. Patrick MONTO (Maire de Savignac).

\* \* \*

**6 titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un autre titulaire :** M. Philippe CAMON-GOLYA (Maire d'Auros), absent excusé, a donné pouvoir à M. Patrick MONTO (Maire de Savignac) ; M. Yannick DUFFAU (Maire de Brannens), absent excusé, a donné pouvoir à M. Guy DUBOUILH (Maire de Berthez) ; M. François QUIRIN (Maire de Floudès), absent excusé, a donné pouvoir à M. Richard GAUTHIER (Maire de Bassanne) ; M. Bruno MARTY (Maire de La Réole), absent excusé, a donné pouvoir à Mme Bernadette COUSIN (élue de La Réole) ; M. Vincent GORSE (élu de La Réole), absent excusé, a donné pouvoir à M. Christophe GARDNER (élu de La Réole) ; M. Luc SONILHAC (élu de La Réole), absent excusé, a donné pouvoir à M. Jean-François MORO (élu de La Réole).

\* \* \*

**3 suppléants votants :** Mme Isabelle BARBE (suppléante de Bagas), en l'absence de M. Serge ISSARD (Maire de Bagas) ; Mme Christine DARNAUZAN (suppléante de Casseuil), en l'absence de M. François MERVEILLEAU (Maire de Casseuil) ; M. Hervé ARTERO (suppléant de Noaillac), en l'absence de Mme Christine LEBON (Maire de Noaillac).

\* \* \*

**7 titulaires absents excusés et non suppléés :** M. André-Marc BARNETT (Maire d'Aillas), M. François GUILLOMON (élu d'Aillas), Mme Isabelle SABIDUSSI (élue d'Auros), Mme Marie-Françoise MAURIAC (Maire de Les Esseintes), M. Emmanuel GIL (Maire de Loupiac-de-la-Réole), M. Pascal LAVERGNE (élu de Monségur), M. Stéphane DENOYELLE (Maire de Saint-Pierre-d'Aurillac).

\* \* \*

**14 titulaires absents non excusés et non suppléés :** M. Jean-Louis SAUMON (Maire de Brouqueyran), M. Jérémie GAILLARD (Maire de Caudrot), Mme Mylène BARRAU (élue de Caudrot), M. Nicolas SENNAVOINE (élu de Caudrot), M. Serge POUJARDIEU (Maire de Fontet), M. Laurent MAZIERE (élu de Gironde-sur-Dropt), Mme Magali DELEPINE (élue de Lamothe-Landerron), Mme Camille ESTOURNES (élue de La Réole), Mme Sophie VAULTIER (élue de La Réole), Mme Milouda M'SSIEH (élue de La Réole), M. Laurent BIGNOLLES-SORBIE (élu de La Réole), M. Joël DOUX (Maire de Montagoudin), M. Franck BOULIN (Maire de Saint-Laurent-du-Plan), Mme Myriam BELLOC (élue de Saint-Pierre-d'Aurillac).

\* \* \*

*Information : 3 suppléants présents mais non votants : M. Dominique SAINT-ARAILLE (Barie), Mme France GOUDENEGE (Camiran), M. Guy CAZADE (Loubens).*

\* \* \*

**Présidence de séance :** M. Francis ZAGHET, Président en exercice ;

**Secrétaire de séance :** M. Philippe MOUTE, Maire de Saint-Vivien-de-Monségur, commune d'accueil.

\* \* \*

**Rapporteur :** M. Didier LECOURT, Vice-Président en charge de la culture

\* \* \*

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le nouveau règlement d'intervention en faveur des associations culturelles adopté lors du Conseil Communautaire du 16 décembre 2015 modifié par délibération le 4 avril 2019 (DEL-2019-053) ;

Vu l'avis favorable des membres de la commission Culture du 5 mars 2024.

\* \* \*

**Considérant** l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « Loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité, des liens d'amitié et de fraternité tissés entre tous.

\* \* \*

Il est rappelé que la CdC conventionne avec certaines associations au regard non seulement du montant de la subvention mais également de la nécessité de partager et de formaliser des objectifs.

La présente délibération a pour objet de fixer le montant des subventions accordées aux associations suivantes selon les termes du tableau présenté :

<b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES RECONNUES D'INTERET COMMUNAUTAIRE – Année 2024</b>	
<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>MONTANT EN EUROS</b>
LES DES RANGES	800
FESTIVAL DES MUSIQUES ANCIENNES « Les Riches Heures de La Réole »	2 900
LES SOUS FIFRES DE ST PIERRE	1 500
SAUVEGARDE NOTRE DAME DE LORETTE	500
TRANSMUSICALE	2 400
VIVACITE	2 500
ALPAGA	600
ANIMART	1 000
L'ECRAN REOLAIS	21 000
LA FABRIQUE	3 000
OMCL – BANDE ORIGINALE	18 000
LA PETITE POPULAIRE	3 000
LE 5 BIS	1 200
CIRCAMBROUSSE	500
EQUIPASSION REOLAISE	250
LA TRIBALE DEMARCHE	500
ANIMATIONS	1 000
OPERA DE BARIE	900
IDDAC (Pôle Technique et Culturel)	6 000
<b>Total</b>	<b>67 550</b>

La totalité des crédits ouverts lors du vote du budget le 11 avril 2024 n'est pas consommée. En fonction des besoins exprimés au cours de l'année 2024, les 450 € restant pourront être alloués à une association qui sollicitera la Communauté de Communes, en fonction de l'intérêt communautaire que revêtira sa demande.

\* \* \*

Considérant l'exposé du Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'attribuer les montants proposés et présentés dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à la présente ;
- **AUTORISE** le Président à notifier cette décision aux associations concernées ;
- **DIT** que les dépenses correspondantes (selon les modalités définies ci-dessus) sont inscrites au budget 2023.

\* \* \*

*Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des votants du Conseil Communautaire du 11 avril 2024.*

*Le Président :*

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.*

Certifié conforme à l'original  
Au registre sont les signatures des votants,  
Pour servir et valoir ce que de droit,  
Pour copie au registre des délibérations,

**M. Francis ZAGHET**  
**Président de la Communauté de Communes**  
**Du Réolais en Sud-Gironde**

